

# au fil de la vie

Juin 2023

Accompagner les familles

*Dossier*

## DONATION ENTRE ÉPOUX ET CONTRATS PRÉVOYANCE OBSÈQUES : DES PRÉCAUTIONS UTILES POUR TOUS

**Aisne**  
nouvelle

CAHIER SPÉCIAL ÉDITÉ PAR NEWSMASTER  
CONTENT MARKETING AGENCY

Associés  
**VIGNON**

POMPES FUNÈBRES  
MARBRERIE  
PRÉVOYANCE  
FLEURS

SAINT-QUENTIN - RIBÉMONT - BOHAIN

**03 23 08 64 44**

[www.pompesfunebresosiris.com](http://www.pompesfunebresosiris.com)

**VOTRE  
CONTRAT  
OBSÈQUES**

Pour 18.71€/mois\*

\*vous avez 60 ans, votre contrat obsèques pour 18.71€ par mois, sur une périodicité de 25 ans, pour un capital de 3500 € sans assistance rapatriement, tarif en vigueur au 1/10/2022. le montant à prévoir est déterminé par les prestations choisies, les formules "obsèques" entrent dans le cadre de l'assurance vie et obéissent à des règles définies dans le code des assurances. Nos contrats combinent la prise en charge du financement par l'assureur et le contrat de prestations funéraires, avec devis au préalable, garantissant l'organisation des obsèques par nos soins. visuel non contractuel. N° Orias 07033520

## Chères lectrices, chers lecteurs

Après le succès de notre 1<sup>er</sup> dossier « Au fil de la vie, accompagnement des familles », retrouvez dans ce 2<sup>e</sup> numéro les informations autour de l'anticipation et la prévoyance, les nouvelles tendances, ainsi qu'un focus sur le métier de thanatopracteur.

Vous y trouverez également nos partenaires qui contribuent à la diffusion de ce 2<sup>e</sup> numéro.

Si vous avez loupé notre 1<sup>er</sup> numéro paru en mars, vous pouvez le demander auprès de notre service soit par mail à [servicenecrologie@rosseladvertising.fr](mailto:servicenecrologie@rosseladvertising.fr) ou par téléphone au 0 811 900 901 (coût d'un appel local).

Nous nous ferons un plaisir de vous l'adresser en version numérique.

A très vite.

L'ÉQUIPE ROSSEL CONSEIL NÉCROLOGIE

## Dossier

# DONATION ENTRE ÉPOUX : UNE DÉMARCHE SIMPLE POUR AUGMENTER LA PART D'HÉRITAGE DU CONJOINT

Les récentes réformes sur les droits de succession n'ont pas éliminé tous les problèmes liés au décès et les époux ont toujours, pour se protéger, certaines démarches à effectuer. Parmi elles, la donation entre époux, aussi appelée « donation au dernier vivant » est particulièrement intéressante pour préserver la sérénité du conjoint survivant. C'est une démarche simple et particulièrement utile, notamment en cas de famille recomposée ou de relations conflictuelles avec les enfants et beaux-enfants.

### COMMENT SE PASSE LA SUCCESSION SANS DONATION ?

En cas de décès, l'époux survivant a généralement le droit à un quart du patrimoine en pleine propriété, ou à la totalité de la succession en usufruit. Si la succession intègre des enfants d'un précédent mariage, le conjoint survivant n'a pas le choix et doit obligatoirement opter pour le quart du patrimoine en pleine propriété. C'est une source de conflit possible à l'heure des familles recomposées, quand il devient par exemple indispensable de revendre la résidence principale pour répondre aux demandes des enfants ou des beaux-enfants.

### LA DONATION AU DERNIER VIVANT : UNE SOLUTION PRATIQUE.

Le principe de la donation au dernier vivant est de permettre à l'époux survivant de profiter, par le biais de l'usufruit, de la totalité des biens possédés par le couple au moment du décès. Cette disposition permet souvent d'éviter au conjoint survivant de vendre la résidence principale pour régler leur dû aux enfants et beaux-enfants. Et quand il n'y a pas d'enfant, c'est également un bon moyen de préserver le confort du survivant si les parents du défunt sont encore vivants, car ceux-ci sont dans ce cas les héritiers désignés par la loi.

### UN ACTE NOTARIÉ SIMPLE ET PEU COÛTEUX.

La donation entre époux peut s'effectuer n'importe quand entre les conjoints. Attention cependant : si cette donation peut être annulée à tout moment, elle est par contre irréversible quand elle est conclue dans le cadre d'un contrat de mariage. Seul le divorce pourra dans ce cas l'annuler de plein droit. La rédaction d'une donation au dernier vivant

coûte généralement moins de 200 € et doit obligatoirement être effectuée par votre notaire.

### UNE DÉMARCHÉ RÉSERVÉE AUX ÉPOUX.

La donation au dernier vivant peut être enregistrée lors de la signature du contrat de mariage ou après. Avantage important : cette donation couvre l'ensemble des biens au moment du décès, il n'est donc pas utile de retourner devant le notaire si le patrimoine évolue. A noter : la donation au dernier vivant est accessible aux couples mariés. Les personnes pacsées n'y ont pas droit.

### QUELS AVANTAGES SI ON N'A PAS D'ENFANT ?

Le recours à une donation au dernier vivant peut intéresser les couples sans enfant. Dans le cas d'un décès, si les parents du défunt sont vivants c'est à eux que revient la part réservataire de l'héritage. Une donation au dernier vivant permettra donc au conjoint survivant de continuer à profiter des biens du couple en toute sérénité.

### LE CONTRAT PRÉVOYANCE OBSÈQUES :

#### UNE AUTRE PRÉCAUTION UTILE.

Les décès sont parfois douloureux à plus d'un titre. Si les dispositions testamentaires permettent de prévenir certains conflits familiaux, il est aussi très conseillé de prévoir à l'avance les dépenses liées aux obsèques. Ces frais font souvent l'objet de tensions dans les familles et les anticiper permet d'éviter bien des problèmes.

### COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT OBSÈQUES ?

Le contrat obsèques consiste à régler à l'avance les frais des obsèques, pour

Publi-communiqué

“

Quand une famille se retrouve confrontée à l'épreuve du deuil, nous proposons systématiquement la diffusion d'un avis de décès dans le journal de L'Aisne nouvelle ainsi que sur le site [www.libramemoria.com](http://www.libramemoria.com)

Au-delà d'informer facilement et très largement la communauté de la disparition de cet être cher, cette solution permet de recueillir des hommages et des condoléances. Ce service est très apprécié des familles qui y voient un véritable espace de recueillement.

”

Témoignage de Pompes Funèbres Picardes

Partagez et honorez le souvenir d'un être cher en publiant un avis de Messe - Pensée - Anniversaire sur notre site d'avis en ligne : [www.libramemoria.com](http://www.libramemoria.com)



Nous vous accompagnons  
au 0811 900 901  
(coût d'un appel local)

Libra  
MEMORIA

Aisne  
nouvelle

soi ou pour un proche désigné. Le contrat obsèques permet d'assurer le financement de tout ou partie de la cérémonie, des frais liés à l'inhumation ou à la crémation, et qui dépassent souvent les 4.000 € en France et qui progresse rapidement, notamment en cas de crémation, compte tenu des hausses du coût de l'énergie.

**CONTRAT OU ASSURANCE OBSÈQUES : QUELLES DIFFÉRENCES ?**

Quand on parle de prévoyance obsèques, il faut bien distinguer 2 types de contrats. Les Pompes Funèbres proposent souvent un contrat obsèques. Il s'agit dans ce cas d'un capital qu'on forme petit à petit et qui correspond aux coûts des obsèques prévues. L'avantage de ce contrat, c'est qu'il permet d'obtenir un devis précis et personnalisé, et qu'il peut s'accompagner de recommandations quant à ses choix (crémation ou inhumation, cérémonies religieuses ou civiles, textes...). Le contrat obsèques a une valeur testamentaire, il est une bonne solution pour décharger entièrement sa famille des questions d'organisation et de financement des obsèques. L'assurance obsèques, quant à elle, est un produit différent, généralement proposé par les banques

ou les compagnies d'assurance. Le principe est de régler chaque mois une prime d'assurance qui couvre, en cas de décès, les frais d'obsèques.

Dans ce cas, un capital fixé à l'avance est versé à l'entreprise de Pompes Funèbres. Le principal avantage de cette assurance est qu'elle couvre les frais d'obsèques sans attendre la constitution du capital. Attention cependant : la plupart des contrats prévoient une période de carence, pendant laquelle vous réglez des cotisations sans pouvoir obtenir le versement de la somme en cas de décès. Autant le savoir avant de signer ! ■

**CE QUE LE CONJOINT PEUT OBTENIR GRÂCE À LA DONATION AU DERNIER VIVANT :**

**1 enfant :** La totalité des biens du défunt en usufruit, ou 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit, ou 50% en pleine propriété, au choix.

**2 enfants :** La totalité des biens en usufruit, ou 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit, ou 1/3 en pleine propriété, au choix.

**3 enfants ou plus :** La totalité des biens du défunt en usufruit, ou 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit, ou 1/4 en pleine propriété



**TÉMOIGNAGE**

*« Mieux vaut prévenir les conflits, c'est ce qui nous a décidé »*

*« Ce qui nous a décidé à faire une donation au dernier vivant, c'est une triste histoire qui est arrivée à l'une de nos amies après le décès de son mari. L'un des enfants avait besoin d'argent pour un projet immobilier et finalement, notre amie a été obligée de mettre en vente la maison qu'elle habitait depuis toujours. Avec ma femme, on s'est dit que nos enfants ne feraient pas ça mais la vie est pleine d'imprévus. Qui peut savoir vraiment ? Finalement, le mieux est de prévenir les conflits, c'est ce qui nous a décidé. Nous sommes allés voir le notaire qui nous a conseillé la donation au dernier vivant. Ce qui est bien, c'est que ça ne prive pas nos enfants de leur héritage : c'est juste une façon de sécuriser le confort de celui qui reste. Et finalement de rester un peu là pour l'autre, même si la mort nous sépare ».*



**POMPES FUNÈBRES**  
*Debureau - Dossin*

**DEVIS GRATUIT**

**03.23.09.58.83 HARGICOURT**  
PERMANENCE 7J/7 ET 24H/24

# PRÉPARER SES OBSÈQUES... COMME ON PRÉPARE UN MARIAGE !

Les temps changent ! Avec le recul des pratiques religieuses, la variété des cultures et le besoin d'exprimer sa propre personnalité jusque dans l'adieu, les obsèques gagnent progressivement en originalité...

Et parfois même en émotion. Si le deuil est toujours un moment pénible, ceux qui restent comme ceux qui partent manifestent le besoin d'une cérémonie d'adieu moins codifiée, peut être plus sincère...

Et plus ressemblante à ce qu'ils sont ou à ce qu'ils étaient. Petit tour d'horizon de ces nouvelles cérémonies et de ce qu'il est possible d'imaginer.

## PRÈS D'1 FRANÇAIS SUR 2 FAVORABLE À UNE CÉRÉMONIE MOINS CONVENTIONNELLE.

Une récente étude de l'institut CSA reflète bien l'évolution des mentalités : aujourd'hui 48% des français sont favorables à une cérémonie qui s'écarte



des conventions. Et pour 57% d'entre eux, la solution est dans une cérémonie personnalisée, qui tient compte des centres d'intérêt du défunt.

Sur les réseaux sociaux, l'enterrement d'une danseuse a été vu par des milliers d'internautes, émus en regardant le mari improviser quelques pas de danse

devant le cercueil de son épouse. Alors qu'un tel hommage aurait choqué il y a à peine quelques années, c'est aujourd'hui l'exemple d'un témoignage

**POMPES FUNEBRES**

**SANGUINETTE**

*Permanence 7 jours/7 - 24h24*

*Etude personnalisée - Devis gratuit*

- **Contract Obsèques**
- **Salons Funéraires**
- **Transport de corps**
- **Caveaux**
- **Monuments**

**Choix du lieu de la chambre funéraire libre**

**03 23 64 73 39**

richard.sanguinette@orange.fr

**ST QUENTIN - VERMAND - ETRAILLERS**

**ZAC du Champ des Lavoirs**  
**02490 VERMAND**



### FUNERAL PLANNER : UN MÉTIER EN VOIE D'APPARITION.

En France, les obsèques doivent être réalisées dans les 6 jours qui suivent le décès. Un délai court pour des familles souvent très affectées. C'est là qu'un Funeral Planner peut intervenir. Son métier : proposer des idées, suggérer une cérémonie et s'occuper de tous les détails pour décharger les familles de cette organisation. Le Funeral planner ne remplace surtout pas l'entreprise de Pompes Funèbres : il se concentre essentiellement sur la cérémonie et les hommages qui sont rendus. Sur internet, quelques Funeral Planner proposent leurs services aux proches. Il est également possible d'avoir recours à leur intervention par l'intermédiaire d'une entreprise de Pompes Funèbres.

sincère et d'un adieu très digne. Les chambres funéraires de la région sont les témoins quotidiens de ce changement d'époque. Dans le choix des musiques comme dans les vêtements des participants à la cérémonie, il est désormais possible de faire preuve d'originalité... voire même de fantaisie.

**CÉRÉMONIE D'ADIEU COLORÉE, CHANSON GAIE... POURQUOI PAS ?**

Aujourd'hui pour de nombreuses familles, la cérémonie des obsèques doit d'abord rendre hommage au défunt, avant de rendre hommage à un dieu. Beaucoup de personnes âgées n'hésitent plus à parler d'un enterrement avec des gens habillés de couleurs vives. D'autres ont envie de passer une musique entraînante, qui les a fait danser autrefois... Finalement, pourquoi pas ? Organiser une telle cérémonie peut participer à resserrer les liens et à se souvenir des bons moments. Si les rites changent, l'intention reste la même : dire adieu... Et se souvenir.

**PAS D'OBSÈQUES ? C'EST À LA MODE !**

Face à l'évolution des mentalités, c'est le principe même de la cérémonie qui est parfois remis en question. Ainsi le grand couturier Karl Lagerfeld a expressément demandé à ce qu'il n'y ait ni cérémonie, ni enterrement au

moment de son décès. C'est dans la plus grande discrétion que son corps a été incinéré avant une dispersion des cendres.

Le créateur a poussé l'originalité jusqu'à demander que ces cendres soient séparées en 2 parties, l'une devant être répandue avec celles de sa mère, et l'autre étant destinée à être dispersée avec celles de son grand amour. Karl... Ou l'art de sortir avec élégance et discrétion !

**CE QUE DIT LA LOI.**

En matière de cérémonies d'adieu comme pour le reste, tout n'est pas permis par la réglementation. Par exemple, la dispersion des cendres est interdite sur la voie publique, et soumise à autorisation dans de nombreux cas, par exemple si l'on souhaite disperser les cendres en mer ou sur le sommet d'une montagne. Pour le reste, tout est envisageable à condition que la cérémonie ne représente pas un trouble à l'ordre public.

Verra-t-on bientôt comme aux États-Unis des obsèques costumées façon Star Wars ou des cercueils couleurs arc-en-ciel partir pour le cimetière ? Si cela n'a rien d'impossible, les professionnels du funéraire estiment généralement que notre pays est assez conservateur et que de telles cérémonies resteront marginales. ■



**TÉMOIGNAGE**

*On a chanté une chanson du Carnaval !*

« Mon frère est décédé subitement un dimanche, alors qu'il se préparait à se rendre comme chaque année au Carnaval de Dunkerque. C'était un évènement qu'il appréciait beaucoup et qu'il partageait avec ses amis. Alors le jour des obsèques, en quittant la cérémonie, sa compagne a demandé à passer l'hymne à Jean Bart. Si certains étaient surpris dans l'assistance, les plus proches ont sourit en écoutant les couplets de cette chanson. Je pense que c'était un moment très beau, très simple... Et qui lui ressemblait beaucoup. Il aurait apprécié, c'est sûr. »  
Stephane. Villeneuve d'Ascq.

**« NOUS SOMMES LÀ POUR RESPECTER LES VOLONTÉS, PAS POUR LES JUGER ».**

*La profession d'agent funéraire réserve parfois son lot de surprises et de demandes originales. Comme réagit un professionnel face à ces demandes ? Nous avons posé la question à l'un d'entre eux..*

**EN TANT QU'ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES, COMMENT RECEVEZ-VOUS LES DEMANDES ORIGINALES ?**

*Il arrive quelquefois qu'une famille demande des choses un peu spéciales, mais c'est toujours dans l'idée de rendre hommage au défunt. Il y a l'histoire connue d'une personne enterrée avec de l'alcool et du saucisson dans son cercueil, ou cette autre personne qui a voulu se faire enterrer dans un cercueil rouge vif au son de l'international.... Pour nous, les dernières volontés ont un caractère sacré, même si la demande n'a rien de religieux. Et notre métier c'est de faire le maximum pour respecter les consignes de la famille ou du défunt. Nous sommes là pour respecter les volontés, pas pour les juger !*

**LES CÉRÉMONIES CHANGENT-ELLES BEAUCOUP CES DERNIERS TEMPS ?**

*Dans le fond, pas tellement. Dans la forme, énormément. Il y a toujours le rituel immuable de la présentation du cercueil, du dernier adieu, des mots prononcés, de la musique... Ce qui change justement, ça peut être la couleur ou la forme du cercueil, la forme que prend le dernier adieu, les discours avec des anecdotes très personnelles qu'on aurait pas raconté autrefois... Il y a surtout une envie de célébrer le disparu sans forcément appliquer les règles d'une religion ou d'une croyance. Finalement, les passions du disparu remplacent petit à petit les symboles religieux... Mais on aura toujours besoin de symboles dans ces moments là.*

**QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UNE FAMILLE QUI ENVISAGE DES OBSÈQUES « CRÉATIVES » ?**

*Il faut écouter son cœur... Et parfois aussi se méfier de ce que nous dicte l'émotion. Quand on est touché par le deuil, on peut souvent se sentir fragile. Dans le temps le rituel était immuable, et cela permettait aussi de s'appuyer sur une tradition, des rites, des gestes millénaires... Bien sûr, on peut imaginer des obsèques plus personnelles, différentes... L'important est aussi de les assumer et de ne pas créer de tension dans les familles autour des choix que l'on fait. A partir de là... Tout est possible ou presque.*

**MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES**

**BERNASCONI**

Maison fondée en 1935

**Caveaux - Monuments**

**Contrats Obsèques**

**Articles funéraires**

PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
7J/7 ET 24H/24

**3 adresses à votre service**

sarl.bernasconi@wanadoo.fr

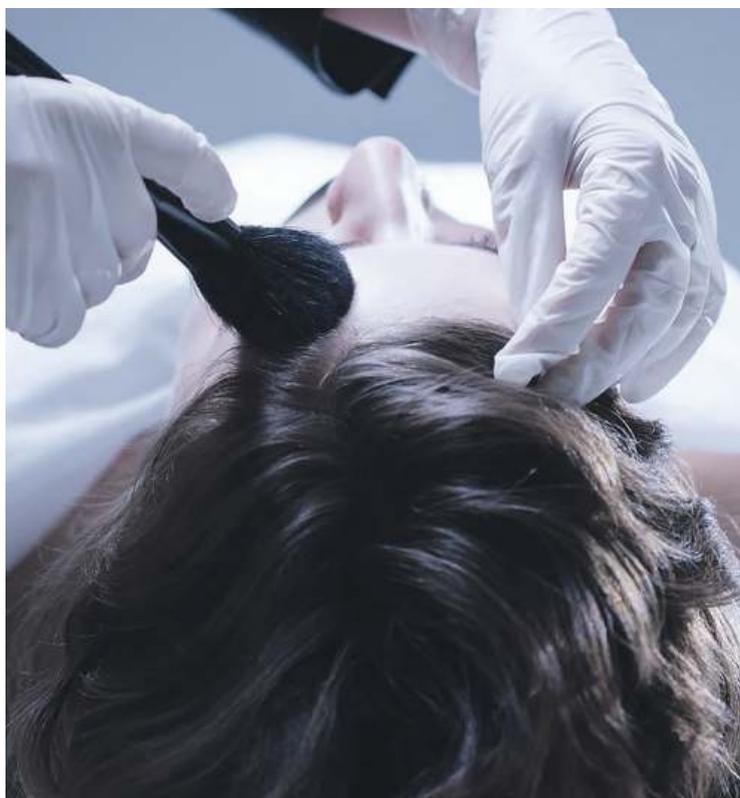
**02300 CHAUNY**  
6, rue Saint Martin  
03 23 52 01 77

**02700 TERGNIER**  
34-36, avenue Jean Moulin  
03 23 57 02 23

**02800 CHARMES**  
41, rue Aristide Briand  
03 23 56 23 07



# RENCONTRE AVEC UNE THANATOPRACTRICE



**À** 38 ans, Nanou exerce le métier de thanatopractrice. Elle est chargée d'effectuer les soins qui aident les familles à traverser l'épreuve du deuil. Le temps d'un échange, elle a bien voulu répondre aux questions que tout le monde se pose.

#### EN QUOI CONSISTE VOTRE MÉTIER ?

J'effectue les soins de présentation et de conservation du corps d'un défunt. Cela va de la simple toilette jusqu'aux soins de conservation. Il m'arrive également d'avoir à reconstruire des parties de corps, comme par exemple après un accident violent, pour aider le travail de deuil.

#### QUI FAIT APPEL À VOUS ?

Ce sont généralement les entreprises de Pompes Funèbres, même si rien n'empêche une famille de m'appeler directement en cas de décès. La plupart du temps, j'interviens donc dans

des chambres funéraires ou en hôpital. Dans le temps, on faisait les soins à domicile mais c'est de moins en moins possible avec l'évolution des normes sanitaires.

#### COMMENT AVEZ-VOUS EU L'IDÉE DE VOUS LANCER DANS CETTE ACTIVITÉ ?

C'est une vocation. Touchée très jeune par un décès, j'ai peut-être été plus sensible à la question du deuil et au mystère qui entoure la mort. Quand j'ai débuté, c'était un métier majoritairement masculin mais il se féminise de plus en plus. Aujourd'hui la majorité des étudiants en thanatopraxie sont des femmes.

#### QUAND VOUS PARLEZ DE VOTRE MÉTIER, QUELLES SONT LES RÉACTIONS ?

Cela varie beaucoup, chacun a un rapport particulier au deuil bien sûr. Il y a beaucoup de curiosité, c'est bien normal. Souvent, on trouve qu'il faut

“

Lors du décès d'un membre de notre famille, notre conseiller funéraire nous a proposé la diffusion d'un avis nécrologique dans le journal L'Aisne Nouvelle et sur le site libramemoria.com

Notre objectif était d'annoncer à ses proches sa disparition.

Suite à cette diffusion, nous avons particulièrement apprécié le fait de recueillir de nombreux hommages sur sa page commémorative : des étoiles ou messages de souvenir, adressés par de nombreuses personnes qui l'ont connu de près ou de loin.

À chaque date anniversaire, nous recevons également une proposition de publication pour commémorer sa disparition.

Bien plus qu'un simple site de parution d'avis, ce service est un véritable espace de recueillement.

”

Témoignage de la famille d'un proche disparu



Accédez au site  
[www.libramemoria.com](http://www.libramemoria.com)

Nous vous accompagnons  
au **0811 900 901**  
(coût d'un appel local)

du courage. J'entends très souvent des personnes qui se demandent si je n'ai « pas peur que les gens se réveillent ». Dans ma famille, c'est un peu plus simple puisque ma maman travaille dans le secteur funéraire. Cela fait donc partie de notre quotidien, sans rien retirer du respect qu'une telle mission exige.

**EST-IL FACILE DE DEVENIR THANATOPRACTEUR ?**

C'est un métier qui ne convient pas à tout le monde évidemment. Chaque année, de nombreuses personnes se lancent et abandonnent. Je pense qu'il est important d'effectuer un stage dans une entreprise avant d'envisager une formation et une carrière. Depuis 2010, la formation est encadrée et le nombre de professionnels limité. Il y a une grosse pression psychologique, liée aux horaires et à l'organisation. On peut être appelé n'importe quand, il n'y a pas forcément de week-end, de soirées ou de jours fériés. C'est aussi un métier assez physique, il faut le savoir.

**VOUS AVEZ FAIT UN SITE INTERNET DÉDIÉ À VOTRE MÉTIER, POURQUOI ?**

La mort génère fantasmes et questions. De nombreuses personnes ont des inquiétudes et c'est bien de pouvoir y répondre. Je partage une partie de mon quotidien sur les réseaux sociaux pour faire connaître mon métier et rétablir certaines vérités. ■

**QUAND UN MÉTIER CONFIDENTIEL... S'AFFICHE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.**

*Nanou a bousculé la profession en s'exprimant sur les principaux réseaux sociaux et en partageant son quotidien. Réponses aux questions, reportages, partages d'impression... Sans rien trahir de son devoir de confidentialité, elle parle ouvertement de ce métier qu'elle a choisi et passionne beaucoup de monde. A ce jour, Nanou réunit 201.500 abonnés sur TikTok (compte thana\_nanou) et plus de 8000 sur Instagram (compte thanananou).*



Le site de Nanou, Thanatopractrice : [www.bythanananou.eu](http://www.bythanananou.eu).



**POMPES FUNÈBRES**  
*Déré*  
**À VOTRE SERVICE DEPUIS 4 GÉNÉRATIONS**

**06.33.86.82.54**

134 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 02300 AUTREVILLE

CHAMBRE FUNÉRAIRE - CONTRATS OBSÈQUES - ARTICLES FUNÉRAIRES

# FACEBOOK, PAYPAL, RÉSEAUX SOCIAUX... QUELLES FORMALITÉS EN CAS DE DÉCÈS ?

**O**n y pense rarement mais en cas de décès, la vie continue... Sur internet ! Et il peut être prudent de supprimer les comptes d'une personne décédée ou de les transformer en compte « mémoriels ». Plus délicat, certains sites comme PayPal détiennent des sommes d'argent qu'il paraît normal de récupérer dans le cadre d'une succession. Heureusement, la plupart des sites ont prévu une procédure simplifiée pour clôturer les comptes et certaines entreprises peuvent même s'en occuper à votre place.

## COMMENT SUPPRIMER LES COMPTES ?

La meilleure chose à faire consiste d'abord à dresser l'inventaire des comptes existants. En fonction de la nature des comptes (Instagram, Facebook, PayPal...) la demande se fait directement en ligne ou par courrier. Généralement, il vous sera demandé une

copie de l'acte de décès et vous devrez également justifier de vos liens avec la personne décédée. La plupart du temps on vous demandera un acte de notoriété disponible sur les sites des services publics et qui démontrera que vous êtes fondé à demander cette suppression. Pour PayPal, comme il y a de l'argent en jeu la démarche est un peu plus compliquée. Il faudra d'abord envoyer les pièces justificatives et PayPal étudiera la demande de clôture du compte. L'idéal est de fournir la copie de l'acte de décès, les coordonnées du notaire qui est chargé de la succession ou les pièces qui prouvent que vous êtes héritier. Pensez également à joindre un courrier précisant la destination des fonds qui devront être versés sur le compte bancaire du défunt (joindre un RIB à votre demande).

## QUI DÉCIDE ?

En cas de décès, il est possible que le défunt ait prévu dans son testament le

sort réservé à ses différentes identités numériques. Dans le cas contraire, c'est aux héritiers de prendre la décision. Sur des sites comme Google (Google drive, Google Plus, Gmail...), il est possible que le défunt ait activé le service de gestion de compte inactif. Dans ce cas, les comptes seront supprimés dans le délai demandé par la personne au moment des réglages du compte. Dans le cas contraire, il est toujours possible de demander la suppression du compte auprès de Google.

## ET SI ON NE FAIT RIEN ?

Chaque entreprise dispose de ses propres règles en ce qui concerne la gestion des données enregistrées. La plupart ont intégré des procédures en cas de comptes inactifs, même s'il faut souvent plusieurs années pour qu'un compte inutilisé disparaisse vraiment des moteurs de recherche. Il peut être utile dans certaines circonstances de

confier à un proche ses identifiants et mots de passe, à condition bien sûr que la confiance soit totale. Cela peut simplifier, le cas échéant, la suppression des comptes ou leur inactivation définitive. ■

### PARLER AVEC LES MORTS... C'EST (PRESQUE) POSSIBLE.

*En 2017, l'entreprise Microsoft a déposé un brevet pour créer un chatbot : il s'agit d'un robot capable, en utilisant l'intelligence artificielle et les données personnelles du défunt et son historique, de générer des propos ou des paroles inspirées de la vie de cette personne. Quand on connaît les progrès technologiques et le volume des données collectées sur chacun d'entre nous, il y a de quoi se poser certaines questions sur les limites de la technologie. D'autant qu'aucun texte de loi n'encadre encore de tels outils. Raison de plus pour appliquer un principe de précaution et désactiver des comptes qui pourraient faire l'objet de vol d'identité ou de manœuvres frauduleuses.*



**Soyeux**

NOTRE FAMILLE AU SERVICE DE LA VÔTRE DEPUIS 1934

**POMPES FUNÈBRES  
MARBRERIE  
PRÉVOYANCE OBSÈQUES**

**03 23 57 02 07**

7-9 et 15 av. du G<sup>al</sup> de Gaulle  
**02700 TERGNIER**  
www.soyeux.com

2001542211a01